



## CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-orange.org)

Réf. : EB/05-07-2021 - b

### **ORANGE BUSINESS SERVICES SA**

1 Place des Droits de l'Homme

93210 SAINT DENIS

### **ORANGE CYBERDEFENSE**

54 Place de l'Elipse

92000 PARIS LA DEFENSE

### **ENOVACOM**

521 Avenue du Prado

13000 MARSEILLE

Paris, le 5 juillet 2021

### **Lettre recommandée avec A.R.**

**Objet** : Demande d'un référendum visant à valider l'accord d'intéressement de l'UES OBS 2021/2022/2023 signé minoritairement le 30 juin 2021.

Madame, Monsieur,

Nous déplorons vivement les conditions de négociations et les termes de l'accord d'intéressement pour les années 2021, 2022 et 2023 conclu au sein de l'UES ORANGE BUSINESS SERVICES. Nombre de points de désaccords subsistent.

**L'accord a été signé par la seule CFE-CGC ORANGE. Celle-ci n'ayant recueilli que 48% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires aux CSE, c'est donc un accord minoritaire qui ne peut être mis en œuvre en l'état.**

Nous n'entendons pas faire payer aux salariés le prix de sa non signature par les organisations syndicales majoritaires peu responsables face à une Direction particulièrement rigide. **Nous ne pouvons accepter que les salariés soient privés chaque année d'un intéressement aux conditions fiscales avantageuses de plusieurs centaines d'euros et d'un éventuel abondement en cas d'achat d'actions Orange.**

Dès lors afin que celui-ci puisse entrer en vigueur, nous vous demandons l'organisation d'un référendum visant à valider cet accord, ce en application des articles L 2232-12 et L 2232-13 du Code du travail.

Il s'entend qu'à compter de la réception de notre courrier adressé aux autres organisations, celles-ci ont un délai de 8 jours pour se ressaisir et finalement signer l'accord, et ainsi éviter la tenue d'un vote en pleine période estivale puisque celui-ci doit intervenir le cas échéant dans un délai de deux mois après la signature de l'accord minoritaire.

**Une nouvelle fois, nous appelons les acteurs du dialogue social à faire preuve d'écoute des positions de chacun et de ne pas prendre les salariés en otage. Personne ne peut sortir grandi d'un tel cirque.**

Nous sommes confiants dans l'issue d'un vote des salariés visant à approuver majoritairement l'accord d'intéressement proposé

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric BOILEAU

Délégué Syndical Central UES OBS



Copie à Sébastien Crozier, Président de la CFE-CGC Orange